

# DELIBERATION

35 (7.1)

Le 31 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire,

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mai 2021

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

**Procurations** : Monsieur MONTEUX à Madame DUCREUX, Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT, Monsieur PEPIN à Madame COLOMBO.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----  
**Objet** : Autorisation de Programme et Crédits de paiement - Actualisation d'une AP-CP

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). Puis, elle a instauré les deux programmes d'investissement suivants : Travaux éclairage public et parc des bords de Loire.

Il indique qu'à présent, la Collectivité souhaite réajuster le crédit de paiement du programme 145 Eclairage Public comme indiqué dans le tableau ci-après :

Autorisation de programme					Crédit de paiement		Reste à financer	
N°	Libellé	Votée (délibération précédente)	Proposée (délibération en cours)	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieur	Ouvert au titre de l'exercice N	Exercice N+1	Exercice au-delà de N+1
145	Eclairage Public	3 000 000 €	-	3 000 000 €	-	357 000 €	500 000 €	2 143 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210601-2021-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



# DELIBERATION

35 (7.1)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Changeons de Cap ) :

- **APPROUVE** l'actualisation de l'AP/CP et plus particulièrement des crédits de paiement prévus sur l'exercice 2021 pour l'opération relative à l'éclairage public,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives aux opérations telles que détaillées ci-après, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2021 sont inscrits au budget 2021 sur les opérations concernées.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Le Maire,  
François DRIOL

